

Étaient présents :

BOURROU : M.C.KERGOAT, S.WAGNER
CENDRIEUX : L.AGRAFEUIL, G.LEROUX, P.REBILLOU
CREYSSENSAC ET PISSOT : G.JOFFRE, C.CRAMAREGEAS
FOULEIX : G.GALLET, E.LEGAY
GRUN-BORDAS : S.FEIX, G.MOTARD
ST AMAND DE VERGT : J.L.MALLET, L.COULAUD
ST MICHEL DE VILLADEIX : P.CHADOURNE, J.M.VERNEUIL
SALON : M.GRELLETY, Y.MASSOUBRE
VEYRINES DE VERGT : J.P.MONTORIOL, J.L.NOYER

BREUILH : R.COLLINET, M.BECHADE
CHALAGNAC : J.MANEIN,
EGLISE NEUVE DE VERGT : J.M.NARDOU
J.COULAUD
LACROPTÉ : J.P.SAINT AMAND, I.FAURE
ST MAYME DE PEREYROL : C.ROULEAU, P.GRARD
ST PAUL DE SERRE : J.P.VIROL, J.LIMOGES,
VERGT : M.VICTORION, B.DELPRAT,
P.HENNINOT, J.P. CHARPENTIER

Absents excusés : R.CACAN P.JAUBERTIE

Secrétaire de séance : I.FAURE

J.P.SAINT AMAND remercie les Délégués Communautaires de leur présence, ainsi que R.COLLINET et son conseil municipal d'accueillir le Conseil Communautaire pour cette séance de travail ordinaire. Il lui donne la parole.

R.COLLINET et son conseil municipal sont heureux d'accueillir le Conseil Communautaire et souhaitent la bienvenue à tous les élus.

Le Président ouvre la séance à 20h45

✓ **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 29 JUIN 2010**

Le Président demande à l'assemblée s'il y a des questions ou des éléments à annexer. Néant

↳ ***Le Compte rendu de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité***

❖ **CORRESPONDANCES**

3 dossiers sont traités dans la lecture de la correspondance

A. Rencontre avec Philippe DUCENE

Le Président informe les délégués présents de sa rencontre avec P.DUCENE le 29 juillet dernier, suite aux effets journalistiques concernant les rapprochements éventuels des intercommunalités voisines.

P.DUCENE lui a demandé d'informer les élus sur le souhait de son EPCI, de créer si possible des passerelles entre Communautés de Communes d'ici à 2014, mais en aucune façon à un mariage. Après l'échéance de 2014 avec l'accord des élus renouvelés et en fonction de l'évolution de la loi, des « mariages » pourraient être envisagés.

P.DUCENE propose l'étude de la mise en place d'une passerelle urbanisme. Dans le cas où les délégués communautaires y seraient favorables, une rencontre avec J.AUZOU sera organisée pour lui soumettre cette proposition de « double passerelle urbanistique ».

Le Débat est ouvert :

G.LEROUX demande qu'apporte cette ouverture de passerelle sur l'urbanisme ?

Le Président répond qu'elle permettrait de mutualiser les moyens.

J.L.NOYER intervient : la qualité du fonctionnement du service urbanisme de notre EPCI est incontestable.

Le Président rappelle aux élus que les dossiers sont traités par S.ORILLARD en moyenne en 12 jours alors que la DDE épuise le délai d'instruction légal qui est de 2 mois et demi. Il remercie à nouveau le service pour sa compétence.

B.DELPRAT intervient : L'EPCI du Pays Vernois a de nombreuses compétences qui ont une incidence financière sur le budget. Il demande « qu'est-ce que cela apporterait dans ce domaine ? »

J.COULLOUD prend la parole : un des objectifs serait peut être de réduire les coûts pour les 2 intercommunalités.

M.GRELLETY prend la parole : Il ne faudrait pas que cette passerelle alourdisse le travail de notre EPCI

Le Président appuie sur le fait qu'en cas d'accord du Conseil Communautaire pour l'étude de la mise en place d'une passerelle urbanisme, P.DUCENE et lui-même rencontreront J.AUZOU pour lui soumettre cette proposition. Les différentes commissions des 2 intercommunalités devront travailler sur sa mise en place. Il rappelle que l'EPCI Vernoise est celle qui a le plus de compétences et ainsi fera preuve de bonne volonté. Michel GRELLETY pilotera tout naturellement notre commission, en tant que Vice Président.

Le Président demande aux délégués communautaires l'accord d'engager les démarches pour l'ouverture éventuelle d'une passerelle urbanisme.

↳ **Résultat du vote du Conseil Communautaire : 34 Pour 0 Contre 0 Abstention**

Le Président donnera donc la position de la Communauté de Communes du Pays Vernois par écrit à P.DUCENE.

B. Projets Maison de Santé Rurale et Maison de Services Sociaux.

Le Président rappelle l'historique des projets cités ci-dessus.

Le service des Domaines a été sollicité afin d'estimer le prix des 2 terrains retenus.

1. Projet de la Maison de Santé Rurale :

Le terrain de Mr FONTALIRANT (parcelle n°481 sur la commune de Vergt) d'une surface de 5645m² est retenu pour ce projet. D'autant plus qu'un agrandissement de la maison de retraite est prévu et l'emplacement d'une maison de santé rurale à proximité est tout à fait adapté.

L'estimation des Domaines a été réalisée, et une position d'achat à 9€ le m² sera présentée à Mr FONTALIRANT qui n'était pas vendeur jusqu'à ce jour.

Compte tenu de la priorité faite au domaine social par les institutions nationales, en cas de désaccord, une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique pourra être engagée. Cette procédure d'achat peut bénéficier d'une subvention. Prochainement, une réunion pourra être envisagée avec le corps médical, et la MSA qui est porteur du projet.

Le Président soumet au vote cette proposition

↳ **Résultat du vote du Conseil Communautaire : 34 pour 0 Contre 0 Abstention (2010 F 09)**

Dans le cas où Mr FONTALIRANT répond négativement à cette proposition, **les élus du conseil communautaire autorisent à l'unanimité le Président, à enclencher la procédure d'expropriation.**

2. Projet de la Maison des Services Sociaux

L'objectif est de regrouper le CIAS et le SSIAD. Le terrain de Mr LATIERE à Pont de Perlichat (parcelles n°169, 730, et 731) d'une surface de 12975m² présente un intérêt évident.

Ce terrain, proposé lors des dernières réunions de travail, ne semble pas convenir à des élus du conseil communautaire. Il est trop éloigné du centre ville de Vergt.

J.L.NOYER propose le terrain à coté du Centre Médico Social et de DIALZO dont la commune de Vergt est propriétaire. Ce terrain semble cependant beaucoup trop petit pour recevoir une telle unité de 90 personnes.

Le Président résume le débat

- Demande aux élus de Vergt d'apporter les éléments tels que la superficie de ce terrain. Si cet emplacement répond à l'étude des besoins, le conseil communautaire se réunira.
- Dans le cas où le terrain de la commune de Vergt ne serait pas opérationnel, le Président demande l'autorisation d'agir sur le terrain de Mr LATIERE.

Suite à l'étude de l'estimation des Domaines, une proposition d'achat à 5€ le m² pour la totalité du terrain.

Le Président soumet au vote l'ensemble de cette proposition

↳ **Résultat du vote du Conseil Communautaire : 33 pour 0 Contre 1 Abstention (2010 F 08)**

C. Compteur électrique de du logement communal de Chalagnac

Le Président donne la parole à J.MAMEIN qui expose le problème rencontré suite à la construction du restaurant scolaire :

J.MANEIN explique que les compteurs électrique et eau du logement de fonction de l'école ont été débranchés lors des travaux de construction du restaurant scolaire. Ce local est mis à disposition par la commune de Chalagnac à l'Amicale Laïque, l'association 1 2 3 Ecole et pour les visites médicales scolaires. Il assure que la municipalité prend en charge financièrement tout ce qui incombe à ce local.

Il demande que ce câble électrique soit rebranché.

J.P.VIROL intervient : Présent lors d'une réunion de chantier, il a été constaté que l'électricien a débranché ce câble électrique du compteur situé dans l'enceinte de l'école passant dans les sous plafonds et alimentant le local communal. L'installation électrique du logement n'étant pas aux normes, l'électricien refuse d'engager sa responsabilité en rebranchant ce câble.

Il semble également que la communauté de communes, au vu des factures d'électricité de 2007, 2008 et 2009 a supporté des coûts plus importants lorsque le logement était occupé.

J.MANEIN précise que la municipalité n'a pas prévu la mise au norme de l'installation électrique de ce local et souhaite que ce câble soit rebranché au plus vite, ce qui semble impossible car aucune entreprise ne veut prendre le risque.

Le débat est ouvert :

Il est proposé que dès la mise en conformité de l'installation électrique de ces locaux et le déplacement du compteur hors de l'enceinte de l'école, il sera alors possible de faire rebrancher ce câble d'alimentation.

Le Président soumet au vote l'ensemble de cette proposition

↳ **Résultat du vote du Conseil Communautaire : 34 pour 0 Contre 0 Abstention**

Le Président intervient sur l'utilisation de ce local dans le cadre d'activités scolaires telles que la visite médicale scolaire.

Il lit aux élus, le courrier du 12 mars 2010, informant la directrice de l'école que le local situé en prolongement de l'école, ne fait pas partie des bâtiments mis à disposition à la Communauté de Communes par la commune de Chalagnac, dans le cadre de la compétence scolaire.

En conséquence ce local n'est pas assuré en cas de problème dans le cadre des activités scolaires.

Dorénavant le bâtiment de l'accueil de loisirs sera mis à disposition de l'école pour l'organisation de la visite médicale scolaire. Ainsi la communauté de communes est assurée en cas d'incident.

Aucune question n'étant présentée, le Président, passe à l'ordre du jour ordinaire et donne la parole à Mrs les Vice-présidents, chacun dans son domaine respectif.

➤ Commission des Finances et du Personnel : J.P.VIROL

I. Finances

A. Intervention P.LONGO à la commission du 2 septembre 2010

J.P.VIROL informe les élus de l'intervention de P.LONGO à la dernière commission des finances, chargée en outre de la gestion des impayés.

Depuis la prise en charge du dossier, elle a engagé différentes démarches : contacts avec les maires, les relais d'assistantes sociales, la trésorerie de Périgueux, etc....

Le 1^{er} listing d'impayés relevait des dettes depuis 2007. Le montant s'élevait à environ 45000€. Cette liste est divisée en 3 groupes principaux :

1. les impayés à long terme : dettes à partir de 2007, 2008, 2009
2. les impayés à court terme : dettes de plus de 3 mois après l'échéance,
3. les en cours : un délai de 2 mois environ s'écoule entre la date de facturation, le traitement par la trésorerie et l'échéance de règlements.

Un courrier a été envoyé aux personnes débitrices dont une copie était adressée à chacun des maires.

Le montant des impayés a été réduit à 38 000€. Elle a noté de réelles difficultés pour certaines personnes. Un échéancier a pu être proposé, certaines personnes sont en OTD d'autres sont insolvables.

Les 38 000€ restant sont fractionnés comme si dessous :

- 18 000€ sont en attente de paiement par prélèvement sur salaire, CAF, etc....
- Reste 20 000€ en procédure de recherche par huissier ou procédure judiciaire : soit 10 000€ qui entrent dans le cadre des OTD (opposition tiers détenteurs) ou en attente d'une décision judiciaire relative à un divorce par exemple et 9000€ dont les adresses sont inconnues.

Le montant d'impayés du budget du SPANC s'élève au environ de 5 000€. La procédure est identique à celle du budget général. Cependant des personnes refusent de payer la redevance.

Le Président et les délégués communautaires félicitent le travail colossal de P.LONGO.

B. Décision Modificative :

J.P.VIROL présente la décision modificative n°2 suivante :

Investissement Dépenses				Investissement Recettes			
1	Chap. 22 Art 2202	Frais élabo doc urbanisme	+10 000.00€	Chap. 021 Art 021	Virement de la section fonctionnement	-11 253.00€	4
2	Pro 201001 Art 2317	Voirie 2010 Im mob reçues mise à disposition	+ 5 000.00€	Chap 10 Art 10222	Dotation fond divers FCTVA	+1 500.00€	5
3	Pro 201003 Art 2317	Travx Ecoles Im mob reçues mise à disposition	+ 60 000.00€	Prog 201003 Art 1641	Emprunt et dettes Emprunts en Euros	+54 803.00€	6
				Prog 201001 Art 10222	Voirie 2010 FCTVA	+ 750.00€	5
				Pro 201003 Art 1022	Travx Ecoles FCTVA	+ 9 200.00€	5
				Pro 201003 Art 1323	Travx Ecoles Subv.invest. Département	+20 000.00€	5
Total Investissement Dépenses			75 000.00€	Total Investissement Recettes		75 000.00€	

Fonctionnement Dépenses			Fonctionnement Recettes	
Art 60611	Eau et Assainissement	+1 000.00€		
Art 60612	Energie électricité	-1947.00€		
Art 60621	Combustible	+2 500.00€		
Art 61558	Autres biens mobiliers	-3 000.00€		
Art 616	Prime d'assurance	+7 500.00€		
Art 6232	Fêtes et cérémonie	+ 500.00€		
Art 6262	Frais télécommunication	+2 000.00€		
Art 627	Service Bancaires	+250.00€		
Art 6281	Concours divers	-1 000.00€		
Art 6218	Autre Personnel extérieur	+1 000.00€		
023	Virement section Invest	-11 253.00€		
Art 6574	Subv.fonct pers droit priv	+ 1100.00€		
Art 6615	Intérêts cptes courant	1 500.00€		
Art 673	Titres Annulés	- 400.00€		
Total Fonctionnement Dépenses		0.00€	Total Fonctionnement Recettes	0.00€

Justifications Section Investissement

- 1 : Prévisionnel facture Citadia pour le PLUI si pas de facture en 2010 restes à réaliser en 2011,
- 2 : Réalisation des Travaux voirie 2010 en totalité,
- 3 : Prévision changement chaudière de l'école de Vergt. Cette chaudière a une forte consommation de fuel due à sa vétusté. Le choix de la chaudière n'est pas encore arrêté. Les devis sont en cours.
- 4 : Virement à la section fonctionnement
- 5 : Subvention du Département pour la chaudière et fond de compensation de la TVA sur les opérations de la section investissement de cette DM.

Justifications Section Fonctionnement

Il s'agit essentiellement d'une redistribution de crédit. Le virement de la section investissement couvre l'augmentation de budget prime d'assurance due aux assurances dommage ouvrage de l'ALSH et du restaurant scolaire + 7 500.00€, des intérêts des comptes courants + 1 500.00€ pour couvrir les intérêts de la ligne de trésorerie puis de l'article 6218 autre Personnel extérieur pour couvrir les agents mis à disposition par les communes qui ont eu du retard dans la transmission des données à l'intercommunalité.

Le Président demande à l'assemblée s'il y a des questions relatives à la proposition de la décision modificative n°2. Néant

↳ **Résultat du vote du Conseil Communautaire : 34 pour 0 Contre 0 Abstention (2010 F 01)**

J.P.VIROL informe les élus des réserves de sa commission au sujet de la subvention demandée par le PLIE. Cet organisme a envoyé une convention de partenariat demandant la somme de 3100.00€.

Les élus ont attribué au budget primitif une subvention de 2000.00€.

Le Président propose d'informer le PLIE que cette augmentation ne peut être retenue en cours d'année. Cette proposition sera étudiée lors de l'élaboration du budget 2011.

Le Président soumet au vote cette proposition

↳ **Résultat du vote du Conseil Communautaire : 34 pour 0 Contre 0 Abstention**

J.P.VIROL informe les élus du rendez-vous le 17 septembre avec France Télécom pour renégocier les tarifs.

M.C.KERGOAT suggère que toutes les communes profitent de cette négociation.

A. Réalisation de l'Emprunt

J.P.VIROL informe les élus de la nécessité de faire l'emprunt le plus tôt possible. En effet actuellement nous sommes dans l'attente des rentrées de subventions relatives notamment aux constructions de l'ALSH les Petites Canailles et du restaurant scolaire de Chalagnac. Sur 2 lignes de trésoreries, 1 est utilisée entièrement. Les intérêts basés sur l'Euribor sont importants. Il était prévu un emprunt d'environ 245 000.00€ au Budget Primitif. Il propose de contracter un emprunt de 300 000.00€ afin de financer la chaudière de l'école de Vergt.

J.P.VIROL énonce les différentes propositions du Crédit Agricole et de la Caisse d'Epargne obtenues après maintes négociations.

La commission a émis un avis favorable à la proposition du Crédit Agricole : emprunt de 300000.00€ sur 15 ans à taux variable indexé sur la valeur de l'Euribor à échéance trimestrielle. Le taux est 1.4390%. Cette proposition permet de passer, à un taux fixe à chaque échéance trimestrielle, en fonction de l'évolution de l'Euribor.

Le Président soumet aux votes des élus cette proposition

↳ **Résultat du vote du Conseil Communautaire : 34 pour 0 Contre 0 Abstention (2010 F 02)**

B. Renouvellement de la ligne de trésorerie de 300 000€

La validité de la ligne de trésorerie de 300 000€ arrive à échéance en décembre 2010. J.P.VIROL informe le conseil communautaire du besoin de la renouveler. Le taux est indexé sur l'Euribor soit 1.3768% actuellement. La commission est favorable à cette proposition.

Le Président demande à l'assemblée s'il y a des questions. Néant

Il soumet au vote des élus la demande de renouvellement de la ligne de trésorerie de 300 000.00€

↳ **Résultat du vote du Conseil Communautaire : 34 pour 0 Contre 0 Abstention (2010 F 03)**

II. Personnel

A. Remplacements d'agents

La dernière délibération relative aux remplacements d'agents en arrêt de maladie date de 2008 soit de la dernière mandature. Afin de la réactualiser, il est proposé de prendre une nouvelle délibération autorisant le Président à signer des contrats de remplacements.

Le Président soumet au vote des élus cette proposition

↳ **Résultat du vote du Conseil Communautaire : 34 pour 0 Contre 0 Abstention (2010 F 04)**

B. Compte Epargne Temps

Une circulaire de la Préfecture reçue en juillet 2010, renseigne sur la nouvelle législation relative aux modalités d'application envisagée au CET (Compte Epargne Temps). Le salarié a la possibilité d'alimenter son régime de retraite additionnelle en fonction de son statut. La Communauté de Communes a instauré le Compte Epargne Temps mais doit se mettre en conformité avec la loi. Une demande d'avis du CTP sera engagée.

Le Président soumet au vote des élus cette proposition

↳ **Résultat du vote du Conseil Communautaire : 34 pour 0 Contre 0 Abstention (2010 F 0 ?)**

C. Nomination adjoint technique 1ère classe :

Un agent a obtenu son examen professionnel 1ère classe. J.P.VIROL informe les élus du conseil communautaires de la décision du Bureau de nommer cet agent au grade d'adjoint technique 1ère classe au 01 octobre 2010. Cette nomination représente 0.70€ de plus sur son salaire.

D. CIAS

Lors de la commission finances, T.NARDOU a demandé une présentation des bilans financiers du CIAS.

J.P.SAINT AMAND invitera G.CHAMPAGNE aux réunions de travail du Conseil Communautaire pour présenter l'exécution du budget de cette structure.

➤ **Commission de l'Agritourisme : MCKERGOAT**

A. Convention cadre entre la Chambre d'agriculture et l'EPCI Vernois

M.C.KERGOAT informe les délégués communautaires que F.BOYER doit remettre pour la prochaine réunion le travail qui lui a été demandé.

B. Réflexion sur des sentiers reliés à la voie verte

Le Pays de l'Isle suggère de créer des sentiers qui traverseraient le territoire intercommunal. Il demande une réflexion sur des sentiers qui pourraient être des liens entre les communes du canton et les communes voisines. La commission travaille sur cet objectif. Des propositions peuvent être mises en place pour le sentier de la mémoire. Elle étudie des thématiques à ces sentiers qui raccrocheraient notre territoire aux communes voisines : exemple les sentiers des croquants.

C. Petit Patrimoine

La réfection du lavoir de Veyrines de Vergt est terminée. L'inauguration est prévue pour le 25 septembre à 17h.

Le prochain lavoir rénové sera Creyssensac.

M.C.KERGOAT demande aux élus de réfléchir à de nouveaux chantiers de rénovation de leur petit patrimoine.

➤ **Commission de l'Urbanisme et de l'Assainissement : M.GRELLETY**

A. PLUi :

M.GRELLETY informe les élus que suite à un départ d'un collaborateur de CITADIA, les dates de réunions sont décalées de 15 jours,

Mr DECOBERT, topographe administré de la commune de Veyrines de Vergt, a proposé de mettre à disposition ses compétences gratuitement pour la réalisation du PLUi.

Mr DECOBERT pourra assister aux réunions publiques, mais les réunions de travail sont réalisées par le bureau d'étude CITDIA et les élus.

➤ **Commission Communication B BELPRAT**

A. Ses travaux

- Le choix de la signalétique de l'A.L.S.H est arrêté,
- Parution d'articles pour promouvoir l'A.L.S.H, la réalisation du PLUi et la mise en avant du défibrillateur dans Sud Ouest.
- La signalétique de la ZAE est en place,
- Livret d'accueil est en phase d'achèvement ; B.DELPRAT rappelle aux élus qu'il est urgent de lui fournir une photographie et l'historique leur commune.
- Soutien du Comice Agricole.

B. Les Prochains articles du Trait d'Union

Le prochain numéro du Trait d'Union mettra en avant le savoir faire de l'intercommunalité vernoise. Les articles porteront sur le CIAS, les travaux du PLUi, les activités du SMCTOM, le SPANC et l'agritourisme.

J.P.SAINT AMAND intervient au sujet des défibrillateurs. Une réunion d'information sur l'utilisation de ce matériel aura lieu le 4 octobre. Il lit le courrier d'invitation qui sera envoyé à tous les médecins, le CIAS, le SSIAD, le centre de secours, les associations de commerçants, les pharmaciens et les responsables sportifs.

Un défibrillateur est disponible à la Communauté de Communes pour les manifestations socioculturelles et sportives. Il sera remis à 1 référent de l'association responsable du matériel prêté par une convention. (2010 F 14)

Actuellement un défibrillateur est prêté au lac de Neuf Fonds jusqu'au 30 septembre.

Un deuxième défibrillateur sera installé sous clé au groupe médical et pourra être prêté aux associations et aux responsables des marchés diurnes et nocturnes.

Le Président insiste sur l'utilité incontestable de ces appareils qui sauvent des vies.

➤ **Commission de l'environnement : R.COLLINET**

R.COLLINET fait un état de la collecte du bois mise en place depuis juillet et en collaboration avec ASPII qui met a disposition des gens en insertion pour trier le bois (ex : séparation des fenêtres bois et verre). Une personne a été embauché pour tasser les bennes en tout venant : résultat 6 bennes au lieu de 14. Ce travail représente une économie de 700€/mois

➤ **Commission de l'Education M.VICTORION**

M.VICTORION informe les élus de la rentrée scolaire 2010/2011 qui s'est très bien déroulée. Le restaurant scolaire de Chalagnac est opérationnel depuis la rentrée.

A. Centre de loisirs Lou Bricoulous

La délégation de service public arrive à son terme en fin d'année.

Il est proposé à l'assemblée communautaire de lancer la procédure de délégation de service public ;

Le Président soumet au vote des élus cette proposition

↳ **Résultat du vote du Conseil Communautaire : 34 pour 0 Contre 0 Abstention (2010 F 05)**

B. A.L.S.H Les Petites Canailles

1. Tarifs des sorties

Il est proposé de facturer aux parents les sorties organisées par l'A.L.S.H au prorata de la facture du prestataire avec libellé conforme à la prestation.

Le Président soumet au vote des élus cette proposition

↳ **Résultat du vote du Conseil Communautaire : 34 pour 0 Contre 0 Abstention (2010 F 06)**

M.VICTORION informe les élus des résultats très médiocres de l'ouverture de l'A.L.S.H Les Ptites Canailles les 15 premiers jours d'août. L'accueil a dû fermer une journée car un seul enfant été inscrit.

Le Président et M.VICTORION réunissent l'ensemble du personnel des écoles le 15 septembre à la mairie de Vergt.

C. Installation d'une chaudière à l'école primaire de Vergt

La consommation excessive de fuel de la chaudière de Vergt est due à sa vétusté.

Il est proposé aux élus de choisir l'achat d'une nouvelle chaudière. Elle serait installée pendant les vacances de Toussaint.

Le Président soumet au vote des élus cette proposition

Résultat du vote du Conseil Communautaire : 34 pour 0 Contre 0 Abstention (2010 F 11)

➤ **Commission de la Voirie : G.LEROUX**

A. Travaux d'Entretien 2010:

Ils se sont terminés en juillet. Ce marché est capital car on peut « sauver » nos routes et repousser certains gros investissements.

B. Travaux d'Investissement 2009 et 2009 (2ème partie):

Ils sont terminés depuis le 4 juin 2010. Les résultats sont bons dans l'ensemble

C. Fauchage 2010:

Le « deuxième passage » est terminé. Le troisième passage se fera fin septembre et courant octobre (débroussaillage)

Le débroussaillage de Veyrines de Vergt (fête communale), en entrée de bourg, a été réalisé cette année.

D. Travaux Investissement 2010 :

L'estimation prévisionnelle était de 112 460,00 HT. L'entreprise retenue suite à la consultation serait les Ets MURET pour un montant de 104 400,00€ HT

Le Président soumet au vote des élus la validation de ce choix.

↳ **Résultat du vote du Conseil Communautaire : 34 pour 0 Contre 0 Abstention (2010 F 10)**

Le renforcement de la voie communale 301 à Vergt est réalisé, il reste le revêtement à faire. 622.93t de calcaire ont été utilisés pour 800 t prévu au marché. La différence sera utilisée en poutre de rive sur Salon de Vergt.

Les travaux sur la commune de Salon de Vergt (la Bassétie) commenceront dans la deuxième quinzaine de septembre.

E. Observations diverses :

- Cédric BONHOMME et Stéphane JOURDES ont obtenu le CACES

Comme prévu lors de la dernière commission, un bilan des heures des agents sera réalisé en fin d'année ainsi qu'un bilan financier, afin de pouvoir réaliser certains travaux de voirie en régie.

- Les branches au-dessus de la chaussée (arbre fruitier) à Eglise neuve de Vergt ont été taillées par le propriétaire concerné.

- Le courrier concernant le stationnement d'un camion sur une voie communautaire à Lacropte a été fait et envoyé (Dans l'attente d'une réponse du propriétaire)

- Afin de pouvoir programmer les Travaux d'Investissement Voirie pour les années à venir, un programme va être réalisé par le service technique afin de préciser les travaux jusqu'en 2014. Ce travail sera proposé à la prochaine commission.

➤ Divers

A. Modification des statuts

Afin de réaliser les projets de la maison de santé rurale et la maison des services sociaux, une modification des statuts doit être envisagée.

Le Président propose les modifications suivantes :

- *Compétences obligatoires :*
 - 2^{ème} groupe : Actions de développement économique

Deuxième alinéa « Soutien au développement économique (usines et ateliers relais) pourrait être complété par *locaux destinés à accueillir des professionnels de santé*).

- *Compétences Optionnelles*
 - Protection et mise en valeur de l'environnement
 - Création, aménagement et entretien de sentiers de randonnées et de leurs abords (petit patrimoine) pourrait être complété par :
 - ✓ *Chemin de la mémoire (Camp de Durestal)*
 - Action sociale d'intérêt communautaire pourrait être complétée ainsi
 - *Création d'une maison des services sociaux d'aide à la personne*
 - *Aide à l'installation et au maintien de services de santé sur le territoire.*

Le Président demande à l'assemblée communautaire s'il y a des questions sur la proposition de rajout de ces 4 extensions des compétences. Néant

Le Président soumet au vote des élus l'ensemble de cette proposition

↳ **Résultat du vote du Conseil Communautaire : 34 pour 0 Contre 0 Abstention (2010 F 08)**

Le Président rappelle aux élus que chaque conseil municipal devra délibérer pour valider ce changement de statut.

B. Rapport du Président et Rapport SPANC

Le Président informe les élus de l'envoi de ces rapports à chaque mairie qui devront les valider par délibération avec leur conseil municipal. (2010 F 12) (2010F 13)

➤ Dates des prochaines réunions :

- **Réunion de Bureau** à la Communauté de Communes à 18h30
 - 22/09/2010 10/11/2010
 - 13/10/2010 24/11/2010
 - 27/10/2010 08/12/2010 22/12/2010
- **Conseil Communautaire**
 - Le 02/11/2010 à 20h 30 à Cendrieux
- **Commissions**
 - Education : 16/09/2010 à 18h30 à la Communauté de Communes
 - Economie : 22/09/2010 à 18h30 à la Communauté de Communes
- **Remise officielle des défibrillateurs le 04/10/2010 à 20h30 à Vergt**
- **Inauguration ALSH Restaurant scolaire le 30/10/2010 à 11h à confirmer**

J.P.SAINT AMAND demande aux élus de Breuilh, leurs impressions sur ce conseil communautaire, comme il le fait régulièrement.

Les élus ont été intéressés et ravis par le mode de fonctionnement de cette séance de travail.

J.P.SAINT AMAND remercie les élus de Breuilh pour leur accueil, les élus communautaires de leur présence et lève la séance à 23h45.

C'était la réunion de rentrée !
Bonne "route" à tous et tous, et à
très bientôt.

Amitiés.



J.P.
S^t. AMAND